

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF366

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 35

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« selon le modèle défini par l'arrêté du ministre chargé du budget établi »

les mots :

« établi, selon le modèle défini par l'arrêté du ministre chargé du budget, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.